



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

World Heritage Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limited / limitée

Paris, 21 juillet 2010
Original : Français

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

WORLD HERITAGE COMMITTEE / COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Thirty-fourth session / Trente-quatrième session

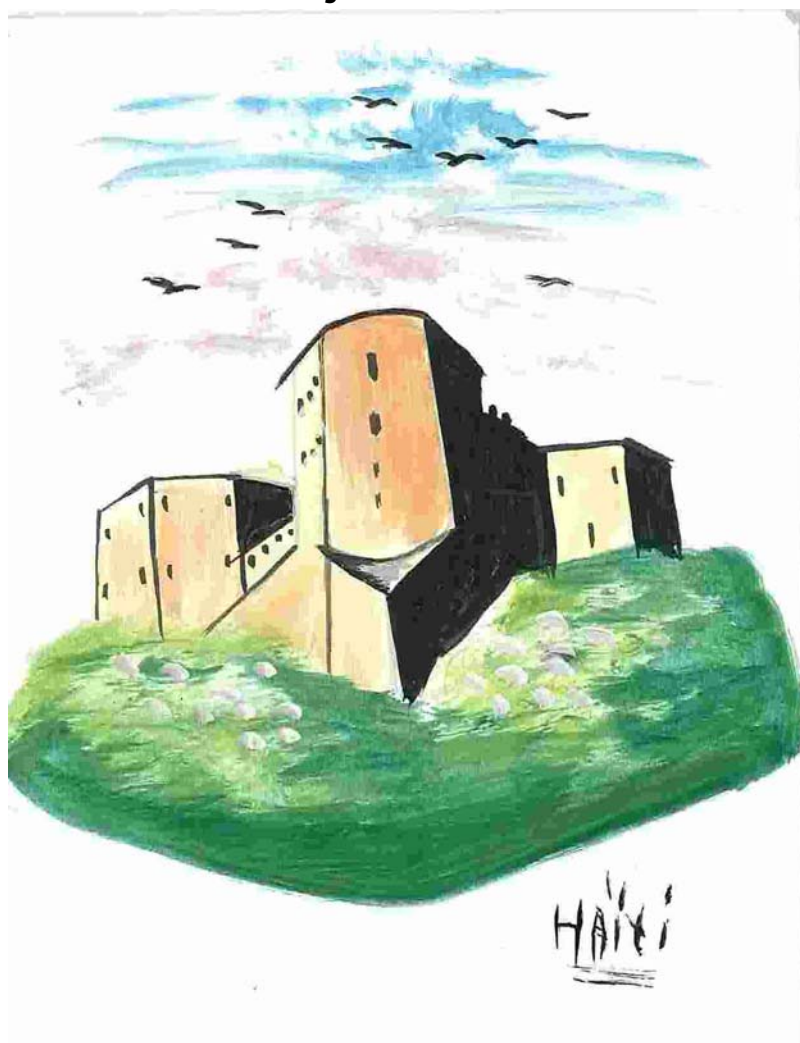
Brasilia, Brazil / Brasilia, Brésil
25 July – 3 August 2010 / 25 juillet – 3 août 2010

Item 7 of the Provisional Agenda: State of conservation of properties inscribed on the World Heritage List and/or on the List of World Heritage in Danger.

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril

MISSION TECHNIQUE D'URGENCE POUR HAÏTI

RAPPORT DE MISSION
11- 18 juillet 2010



Dessin fait par un enfant de Milot, Haiti

MISSION TECHNIQUE D'URGENCE POUR HAÏTI

RAPPORT DE MISSION

11- 18 juillet 2010

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

RESUME

I. ANTECEDENTS DE LA MISSION

- a) L'examen de l'état de conservation par le Comité du patrimoine mondial
- b) La justification et les termes de référence de la mission, dans le cadre de la demande d'Assistance internationale
- c) Les objectifs
- d) Les experts de la mission

II. RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

III. POLITIQUE NATIONALE POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIALE

- a) Législation de secteur protégé
- b) Cadre institutionnelle et structure de gestion

IV. IDENTIFICATION DES FACTEURS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

- a) Projets de développement touristique
- b) Projets d'infrastructure, fin de la route DN003
- c) Délimitation du site dans le cadre de l'inventaire rétrospectif du Patrimoine mondial

V. VALEURS DU BIEN CULTUREL, INTRODUCTION HISTORIQUE, PHASES DU CHANTIER, ELEMENTS POUR LA DECLARATION RETROSPECTIVE DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

VI. IDENTIFICATION DES PROBLEMES DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL

VII. RECOMMANDATIONS GENERALES

VIII. CONSERVATION STRUCTURALE

- a) Observations principales
- b) Sommaire des problèmes
- c) Recommandations préliminaires
- d) Esquisse de plan d'action
- e) Conclusion

IX. SIGNIFICATION DE PAYSAGE

X. ÉTAT DE CONSERVATION

- a) Sans Souci
- b) Ramiers
- c) Citadelle

XI. L'ACTION DE LA CONSERVATION A COURT TERME AVANT JUILLET 2011

- a) Sans Souci
- b) Ramiers
- c) Citadelle

XII. L'ACTION DE LA CONSERVATION A MI-TERME AVANT JUILLET 2012

- a) Sans Souci
- b) Ramiers
- c) Citadelle

XIII. L'ACTION DE CONSERVATION A LONG TERME AVANT JUILLET 2012

- a) Sans Souci
- b) Ramiers
- c) Citadelle

ANNEXES

PROGRAMME DE LA MISSION

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES (Le Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel haïtien, Siege de l'UNESCO, les 7 et 8 juillet 2010)

PROJECT DE DECISION 34 COM 7B.112

RAPPORT DE MISSION

11- 18 juillet 2010

Ce rapport de mission doit être lu conjointement avec le document **WHC-10/34.COM/7B.Add 3**.

REMERCIEMENTS

La mission voudrait remercier les Autorités haïtiennes et le Bureau de l'UNESCO en Haïti pour leur collaboration dans l'organisation et la suite de la mission.

Les membres de la mission voudraient également communiquer leur gratitude à l'ISPAN ainsi qu'aux autorités locales de Milot et Dondon pour l'hospitalité, le soutien, la disponibilité et l'assistance fournies pendant l'organisation de cette mission, et notamment à M. Daniel Elie, Directeur de l'ISPAN, et Mme Monique Rocourt-Martínez, de l'ISPAN.

Il convient de remercier tout spécialement les citoyens, la population locale et les représentants de l'Association de Milot.

La mission voudrait, enfin, exprimer sa gratitude à toutes les institutions réunies, y compris le Ministère du tourisme, les Représentants de la Commission Intersectorielle d'Aménagement du Territoire ainsi que les historiens et les experts haïtiens. Nous voudrions également signaler et rendre hommage à l'intérêt et à la disponibilité des différents acteurs du bien du Patrimoine mondial.

Parc national historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers

Date d'inscription : 1982
Critères : (iv) (vi)
Département du Nord
N19 34 24.996 W72 14 39.012
Réf : 180

Ces monuments d'Haïti, le palais de Sans Souci, les bâtiments des Ramiers et tout particulièrement la Citadelle, qui remontent au début du XIXe siècle, époque où la République proclama son indépendance, sont chargés d'un symbolisme universel car ils sont les premiers à avoir été bâtis par des esclaves noirs ayant conquis leur liberté.

I. ANTECEDENTS DE LA MISSION

a) L'examen de l'état de conservation par le Comité du patrimoine mondial

L'Etat partie a soumis son rapport d'état de conservation, lequel sera examiné plus tard par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 34e session qui aura lieu à Brasilia au cours de cette année.

Dans le rapport sur l'état de conservation, les facteurs qui ont affecté le parc et ses monuments historiques sont répertoriés suivant l'état relatif d'abandon pendant 15 ans, à savoir essentiellement les pressions de développement tel que l'urbanisation anarchique de la ville de Milot, l'agriculture et la déforestation sauvages, la pollution ainsi que l'extraction de matériaux sur le site. Les principaux défis reposent sur la gestion des catastrophes naturelles, comme la pluie et les vents forts qui ont eu des incidences sur la structure du Palais Royale, la surface de la Batterie des Princesses et les toits de Coidavid. De plus, en raison du grand nombre de visites touristiques et locales, des actes de vandalisme, du vol d'équipement et de munitions ainsi que des graffitis sur les murs ont été signalés.

Des actions se sont concentrées sur l'organisation d'une Mission technique d'urgence pour Haïti ainsi que d'une assistance additionnelle à l'Etat partie dans la préparation d'une demande d'Assistance internationale en vue de bénéficier des connaissances d'experts internationaux.

b) La justification et les termes de référence de la mission, dans le cadre de la demande d'Assistance internationale

Le Parc d'Histoire nationale - la Citadelle, Sans Souci, Ramiers a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982 conformément aux critères (iv) et (vi), et comprend la Citadelle Henry, le site fortifié de Ramiers et le Palais de Sans Souci. Ces monuments datent du début du 19ème siècle, peu après la proclamation d'indépendance d'Haïti, et sont, comme les premiers monuments construits par des esclaves noirs affranchis, des symboles exemplaires de liberté.

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre d'ampleur 7.0 a frappé le pays. La capitale, Port-au-Prince, constitue le secteur le plus affecté. Le bien inscrit a aussi subi des dégâts structurels en raison du tremblement de terre. Cependant la mesure des dégâts soufferts n'a pas été entièrement vérifiée. Ceci souligne la nécessité et l'importance de la mission afin de conduire un diagnostic profond et un plan d'action pour assurer la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit.

Le bien inscrit a souffert au cours des années de :

- i. L'urbanisation anarchique des villes de Milot et Dondon;
- ii. L'extraction du matériel de construction du site;
- iii. Le grand nombre des visiteurs, parfois incontrôlable;
- iv. L'invasion de la végétation dans quelques secteurs et la déforestation dans d'autres, aboutissant à des inondations et à des glissements de terrain sur le bien inscrit.
- v. Les catastrophes naturelles;
- vi. Le vandalisme;
- vii. L'absence générale d'un programme précis de conservation et de gestion;
- viii. Les projets touristiques développés et mis en œuvre sans étude préalable nécessaire pour mesurer l'impact sur la valeur universelle exceptionnelle.

Ces différentes menaces ont contribué à la dégradation progressive et continue du site.

Le Parc d'Histoire national a été inscrit comme 'un exemple éminent des structures illustrant la situation historique d'Haïti au lendemain de son indépendance'. Les menaces et les dégâts sur les structures historiques et, par extension, sur leur stabilité structurelle ont donc un impact sévère sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. La mission a aidé l'Etat partie à formuler l'ensemble des actions nécessaires pour le bien suite à l'évaluation des experts et au développement des plans de conservation, de gestion et de prévention des risques.

La mission technique a fourni des informations préliminaires pour mettre en œuvre les interventions critiques sur le site afin de faciliter sa stabilité structurelle. La planification de la conservation, de la gestion et de la prévention des risques a également aidé le bien grâce à l'identification des diverses menaces pesant sur sa valeur universelle exceptionnelle.

Au cours de la mission, les experts ont discuté et ont assisté l'Etat partie dans l'élaboration de la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle du bien. De plus, des progrès dans les orientations pour la préparation de l'inventaire rétrospectif ont été réalisés.

c) Les objectifs

- i. Évaluer les dégâts du tremblement de terre et vérifier les besoins du bien du Patrimoine mondial, Parc d'Histoire national - la Citadelle, Sans Souci, Ramiers;
- ii. Évaluer les menaces sur la valeur universelle exceptionnelle;
- iii. Préparer les recommandations afin de fournir des conseils pour le développement de la conservation, de la gestion et des plans de préparation aux risques.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a été contacté par l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), lequel a demandé une mission technique d'urgence afin d'évaluer l'état de conservation du Parc d'Histoire national - la Citadelle, Sans Souci, Ramiers ainsi que de préparer les termes de référence pour la demande d'Assistance internationale d'urgence du Fonds du patrimoine mondial. La mission s'est concentrée sur les problèmes de prévention des risques, le besoin d'évaluation de la stabilité structurelle des murs et la tâche d'inventaire rétrospectif en attente.

d) Les experts de la mission

Les experts internationaux qui ont assisté la mission technique sont les suivantes :

Lyne FONTAINE

Une ingénieure experte en conservation, spécialiste en génie civile et géotechnique et activement impliquée engagée avec les comités scientifiques de l'ICOMOS. Elle a amorcé et développe actuellement, avec ISCARSAH et le comité de génie civile de l'ISO, l'annexe de structure d'héritage du standard ISO 13822 pour l'évaluation des structures existantes.

Nicolas FAUCHERRE

Professeur d'Histoire de l'art médiévale à l'Université de Nantes et, depuis 2005, membre représentatif français au Comité scientifique international de fortifications et l'héritage militaire.

Maria Letizia CONFORTO

Architecte, elle a géré de nombreux projets de restauration architecturale, a coopéré avec diverses institutions culturelles par son activité didactique, et a conduit des recherches sur la conservation et la protection des centres historiques et des sites archéologiques.

Constantino MEUCCI

Expert en chimie industrielle, il a travaillé comme consultant scientifique expert de l'UNESCO dans de nombreux chantiers de restauration de sites du Patrimoine mondial.

La mission a été menée par Nuria SANZ, Chef de l'Unité d'Amérique Latine et les Caraïbes (LAC), Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est archéologue et anthropologue, spécialisée en coopération internationale multilatérale. Elle travaille avec l'Unité LAC depuis 10 ans.

II. RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

1. La mission recommande aux autorités haïtiennes d'interrompre le processus de construction de la route RN003 à l'intérieur du Parc jusqu'à ce que toutes les études d'impact social, économique et environnemental nécessaire aient été produites, dès lors que le tracé originalement prévu traverse le Parc historique, lequel compte aujourd'hui avec des conditions de qualité visuelle, environnementales et de paysage que doivent être respectées.
2. La mission recommande aux autorités haïtiennes de ne pas poursuivre le projet de tourisme dessiné par la Compagnie de croisières Royal Caribbean jusqu'à ce que le site du Patrimoine mondial ne soit doté d'un plan de conservation, dont les critères et objectifs doivent être respectés en tant que base de l'usage public du site. Des projets alternatifs de visite doivent être étudiés dans les court, moyen et long termes, en accord avec le développement des infrastructures prévues, c'est-à-dire : des routes nationales, les entrées en provenance de la République Dominicaine, des améliorations au Port de Labadie et de la construction du nouveau aéroport international du Cap haïtien.
3. La mission recommande la prompte finalisation de l'étude socio-démographico-économique, laquelle réunit les conditions de propriété des terres dans le Parc historique et aux alentours, en tant qu'information de base pour établir la zone tampon du site du Patrimoine mondial et ces mesures régulatrices, dans le cadre de l'exercice de l'inventaire rétrospectif.
4. La mission recommande l'établissement d'un accord institutionnel entre le Ministère de culture et la CIAT afin d'initier les travaux qui doivent conduire à la réalisation du plan de gestion du site, dans le cadre d'une perspective de gestion territoriale.
5. La mission recommande que les fonds en provenance de la coopération internationale dans le cadre de la reconstruction d'Haïti soient dirigés en priorité vers la réalisation du plan de conservation et de gestion du site du Patrimoine mondial, y compris vers tous les aspects dérivés de la prévention et la gestion de risques. Dans ce sens, les ressources financières doivent être consacrées au renforcement de l'équipe technique de l'ISPAN, avec des techniciens formés à la formulation de proposition de projets, à l'organisation du développement des initiatives proposées par chaque plan et à mettre en place les actions au niveau technique et administratif.
6. La mission recommande que le site du Patrimoine mondial soit transformé dans un « chantier-école » d'intervention et de formation de techniciens haïtiens. Cette

expérience pourra être utile pour fonder de manière solide une politique nationale du Patrimoine mondial ainsi que pour le développement d'un cadre normatif pour le patrimoine national.

7. La mission recommande que les valeurs et les critères mentionnés dans l'analyse historique soient pris en compte au moment du développement de la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle.

III. POLITIQUE NATIONALE POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIALE

a) Législation du secteur protégé, cadre institutionnelle et structure de gestion

La Loi nationale sur la protection du patrimoine a été publiée en 1940. Depuis, un décret a identifié le besoin d'une commission spécifique pour la conservation du patrimoine culturel, dotée de la responsabilité du règlement de l'Acte, mais les termes du décret ne sont jamais entrés en vigueur. Aujourd'hui, il est possible de dire que très peu de bâtiments à valeur unique ont été protégés selon la législation nationale. Ces bâtiments sont : quelques bâtiments hébergeant des ministères dans la capitale (Port-au-Prince), la cathédrale et le bien inscrit dans la liste du Patrimoine mondial, entre autres.

Le Ministère de la Culture et de la Communication d'Haïti et l'ISPAN ont affirmé en de nombreuses occasions (comme reflété dans le document officiel établi à la *Première Séance plénière du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel haïtien*, du 7 au 8 juillet 2010, au siège de l'UNESCO, Paris), le besoin de s'occuper de la finalisation et de la mise en œuvre d'un cadre réglementaire national pour la protection du patrimoine culturel en Haïti.

L'absence d'une loi pour élaborer une approche plus contemporaine de la protection du patrimoine révèle les difficultés dans la coordination et le manque de protection efficace par l'Etat du patrimoine bâti de valeur significative nationale et internationale. Actuellement une proportion majeure de ce patrimoine bâti est dans les mains de propriétaires privés.

Dès lors, l'une des priorités établies par les autorités haïtiennes est de demander de l'aide au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO afin d'établir un programme de coopération avec les propriétaires de terrains privés, dans le cas du Parc d'Histoire nationale - la Citadelle, Sans Souci, Ramiers, ainsi que du Centre Historique de Jacmel. Le but principal de la coopération est de fournir une connaissance des différents concepts de propriété et de tutelle, de protéger efficacement le patrimoine vernaculaire, traditionnel aussi bien que les bâtiments de valeur historique. Aujourd'hui, ces patrimoines sont dans un état de dégradation avancée et sont en danger de démolition suite aux catastrophes naturelles, en raison des ressources humaines et financières limitées des institutions culturelles dans la gestion de la conservation intégrée du patrimoine culturel.

Le Ministère de la Culture et de la Communication et l'ISPAN ont demandé au Centre du Patrimoine mondial d'établir une base pour la création d'une politique nationale du patrimoine mondial, en référence à d'autres exemples de la Région LAC (comme dans les cas de la Colombie, l'Argentine, etc.) Cela permettrait à l'ISPAN de :

- i. Fonder une équipe permanente/un bureau de coordination à la Citadelle pour développer et mettre en œuvre les plans de conservation et le programme de gestion du bien;

- ii. Servir comme un centre de formation pour des techniciens et des opérateurs sur des interventions et des projets devant être effectués pendant les années suivantes;
- iii. Renforcer le rôle d'ISPAN dans l'attribution de la responsabilité principale pour la sauvegarde du bien et établir une autorité pour faciliter les processus de prise de décisions associés à la gestion et à la conservation du site;
- iv. Produire des synergies/l'effet domino et la formation d'une équipe technique nationale pour développer des plans de conservation et d'unités de gestion du patrimoine national.

La mission a souligné les limites de l'ISPAN dans les processus de prise de décisions qui pourraient affecter défavorablement les valeurs pour lesquelles la Citadelle a été inscrite en tant que Patrimoine mondial. Dans le même temps la VUE du bien a besoin d'une méthode de gestion similaire à celle de la planification territoriale, ce qui signifie être en mesure de disposer d'un outil/une structure, pour l'instant inexistant, pour la coopération entre des ministères.

L'intérêt de renforcer la collaboration existante a été discuté aux réunions avec l'ISPAN et la CIAT (*Commission Intersectorielle d'Aménagement du Territoire*), qui est conformée par : le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de Travaux publics, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Finances, le Ministère de la Planification et le Ministère de l'Environnement. Ce Comité a un secrétariat technique qui rend compte directement au Premier ministre. Ce Comité a été formellement mis en place en 2009 et sa composition peut varier afin d'inclure le Ministère de la Culture et de la Communication. La mission a décidé de recommander une formalisation efficace et urgente d'un accord entre la CIAT et le Ministère de la Culture et de la Communication pour les plans de conservation et de gestion de la Citadelle.

IV. IDENTIFICATION DES FACTEURS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

a) Projets de développement touristique

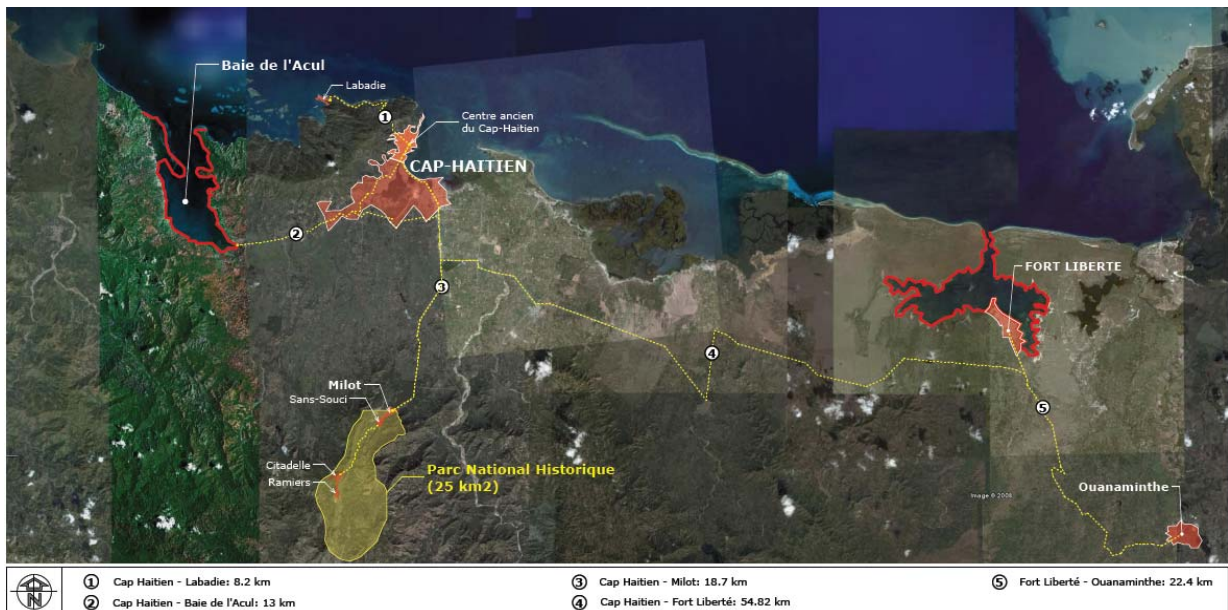
Lors de la réunion avec le Ministre de tourisme haïtien, nous avons été informés en détail des projets de planification nationale touristique qui vont être mis en place au Nord du pays. Selon le Ministère, ces projets sont en pleine cohérence avec les axes de reconstruction d'Haïti tels que définis par le Président de la République après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. La reconstruction du pays doit être un exercice décentralisé dont l'une des priorités consiste dans le développement touristique de la région Nord où se trouve le Parc.

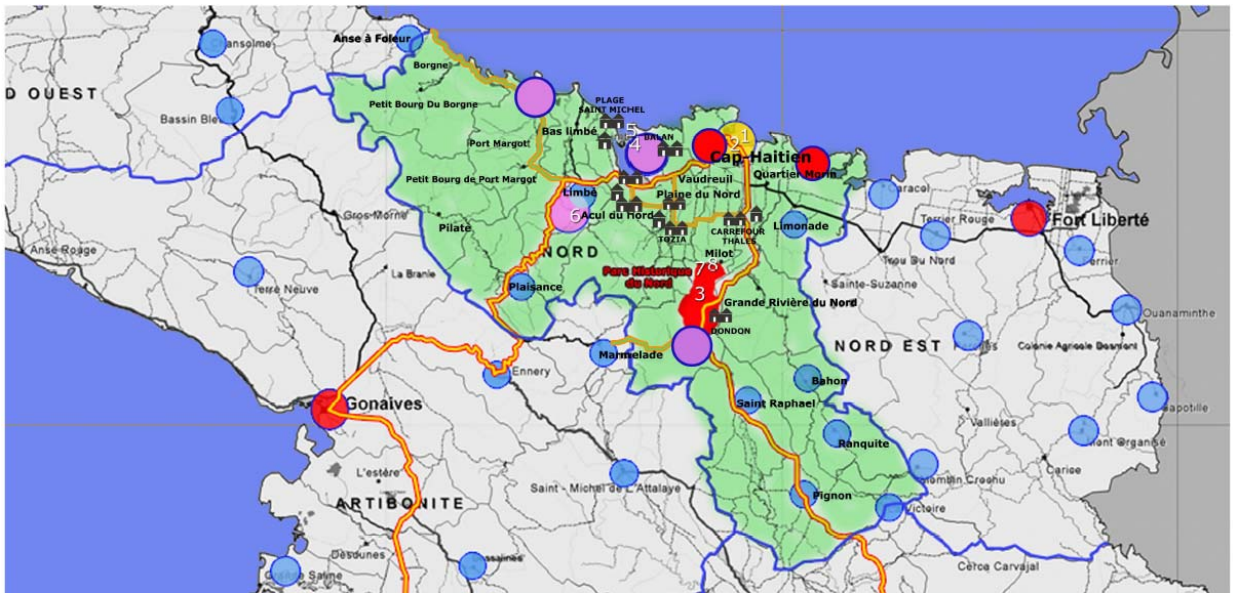
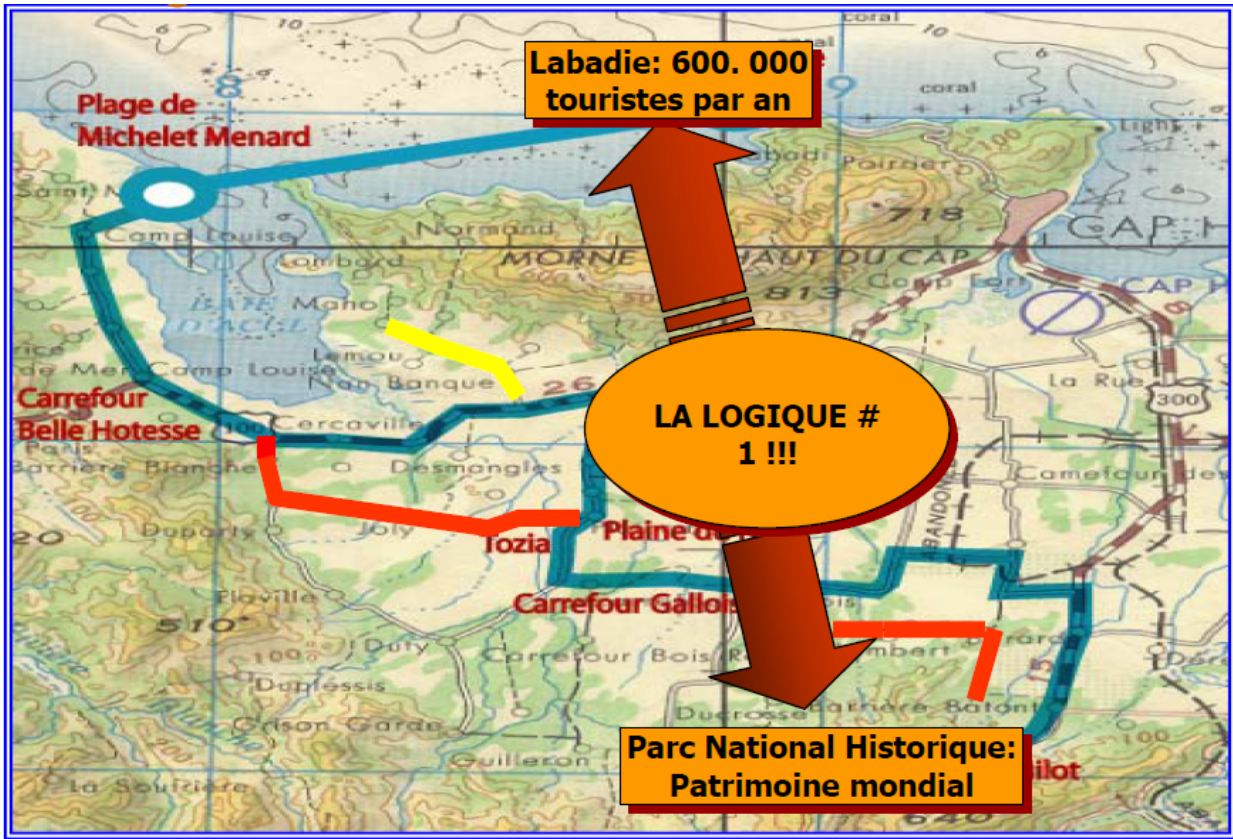
Le développement immédiat du Parc implique l'aménagement de l'aire de la Citadelle, la construction d'un embarcadère et d'un chemin jusqu'à Milot, des améliorations en termes d'installations sanitaires, de sentiers, de défenses de sécurité dans certains parcours des ruines de la fortification, d'électricité et de lumière, afin de pouvoir exploiter le site de manière immédiate par le biais d'une excursion d'environ 8 heures destinée à des touristes en croisière. Il est souhaité de mettre rapidement en place cette première phase de fonctionnement à partir de septembre 2010, ce qui implique le passage par navire dès Labadie jusqu'à un embarcadère, des interventions sur la route d'accès au Parc, en plus du développement de circuits pour chevaux. Il est prévu un total de 1 200 000 dollars au titre du financement. Ce type d'exploitation touristique prévoit un potentiel de visites de 650 000 touristes par an.

- La visite d'au moins un ou deux bateaux de 6200 passagers par semaine est prévue, en plus de plusieurs bateaux de 4000 passagers par semaine. Il n'existe pas de plan

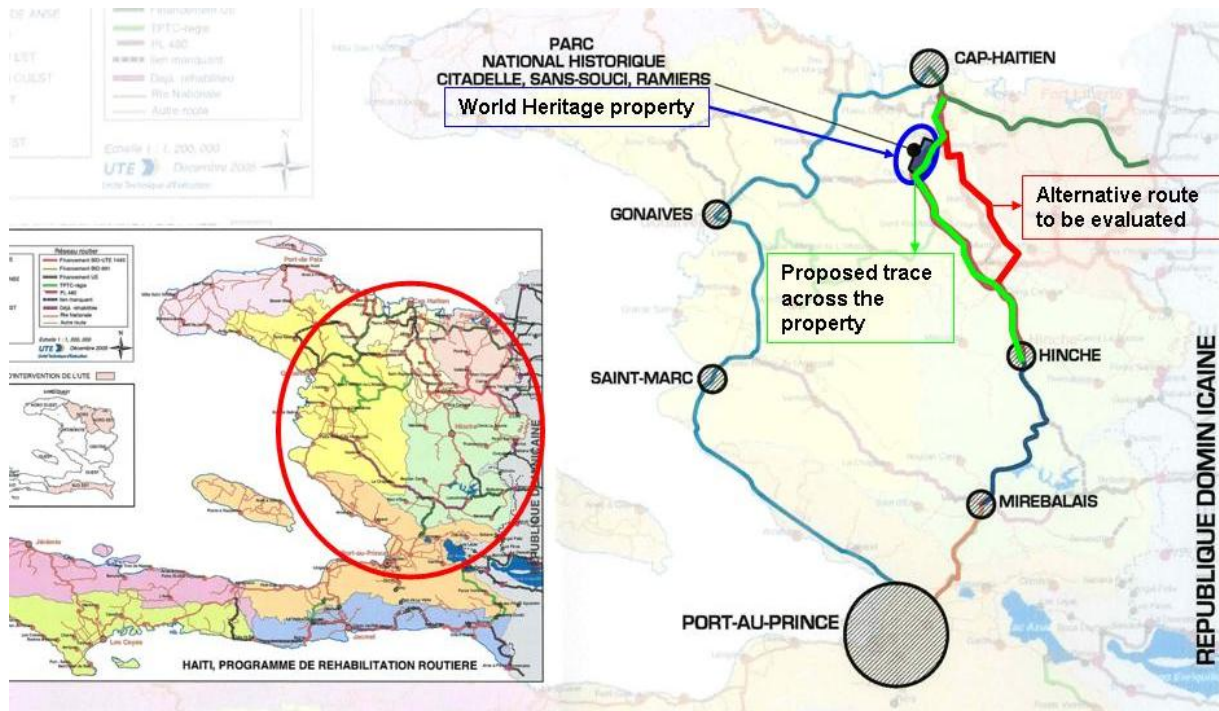
d'usage publique ainsi que d'étude de capacité d'accueil tenant compte de l'état des ruines et des valeurs pour lesquels la Citadelle a été inscrite au Patrimoine mondial. Aujourd'hui il n'y a plus que 300 visiteurs par semaine.

- La compagnie Royal Caribbean, qui s'occupe de l'exploitation du Port de Labadie, a réalisé un investissement d'environ 50 millions de dollars pour l'agrandissement du port. Elle a été aussi chargée, par USAID et sous l'invitation du Ministère de tourisme, du développement du projet mentionné auparavant. Ce dernier, de caractère immédiat, va permettre à des milliers de touristes de réaliser une excursion d'environ 8 heures et dont la durée de séjour dans l'aire protégée ne dépasse pas les 2 heures. Actuellement, ce projet ne compte sur aucune autre alternative en cours d'examen par le Ministère du tourisme. La Royal Caribbean gère un flux de 200 bateaux par an.
- Il a été aussi mentionné qu'à moyen terme le Parc comptera 4 portes d'accès pour la gestion touristique : 1) Labadie, 2) l'arrivée par la République Dominicaine, 3) l'accès par la route nationale en construction, et 4) le nouveau aéroport international en projet pour le Cap haïtien.
- Aucune identification des implications et des bénéfices pour les communautés riveraines du Parc n'a été prise en compte par les documents et les informations apportées. Il est de même du degré et des moyens de participation des communautés aux projets susmentionnés.





REPUBLIQUE D'HAÏTI MINISTÈRE DU TOURISME Octobre 2008		CIRCUITS DE LA CONNAISSANCE Harold GASPARD, Ronald BLAIN, Nord Paul Emile SIMON, Ouest Claude METAYER, Sud Est Marc ROGER, Sud		DEPARTEMENT DU NORD Paul Emile SIMON, architecte urbaniste DPLGF Directeur de projet, Coordinateur Leslie VOLTAIRE, architecte urbaniste Superviseur National Patrick DELAYEUR, architecte de monuments Ministre du Tourisme		LEGENDE ● SITE RELIGIEUX ● SITE MUSÉAL ● SITE ANNEXE DE LOGIS ● SITE HISTORIQUE ● SITE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL ● MONUMENTS — CIRCUIT PRINCIPAL — CIRCUITS SECONDAIRES — LIMITES DÉPARTEMENTALES		5



c) Délimitation du site dans le cadre de l'inventaire rétrospectif du Patrimoine mondial

Un projet d'analyse socioéconomique du Parc, chargé par le Centre National de Recherche Spéciale d'Haïti, est en développement depuis 2009. Jusqu'à aujourd'hui, des études démographiques détaillées ont été produites, notamment en matière de propriétés de terrain. Comme donnée préliminaire, il est possible de constater que 80% des terres du Parc sont de caractère privé.

Il est demandé que ces études soient finies le plus promptement possible dès lors qu'elles doivent fonder l'élaboration des termes de référence suivants :

- La Stratégie de gestion
- Le travail participatif des communautés
- Les adaptations normatives
- La nouvelle délimitation de la zone tampon du Parc
- La protection du patrimoine immatériel associé aux usages du Parc accompagné de sa dimension symbolique et religieuse.

Actuellement, le Président doit signer un document juridique impliquant une délimitation géographique des 2 500 hectares du Parc ainsi que le renforcement du rôle de l'ISPAN en tant que responsable des autorisations concernant tout type d'intervention dans les limites de la zone protégée.

V. VALEURS DU BIEN CULTUREL, INTRODUCTION HISTORIQUE, PHASES DU CHANTIER, ELEMENTS POUR LA DECLARATION RETROSPECTIVE DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Le parc National historique — parc de 28 km² placé à la rencontre des massifs calcaires et volcaniques surplombant immédiatement la grande plaine côtière du Nord et passage obligé vers l'intérieur du pays, s'étendant sur les communes de Milot, de Dondon et de la Plaine-du-

Nord — comprend trois entités distinctes et complémentaires construites pour Henry Christophe entre 1804 et 1820 : le palais ruiné de Sans Souci et ses dépendances dominant le bourg de Milot, la forteresse de montagne de La Ferrière dite Citadelle Henry, le plateau de Ramiers avec ses quatre redoutes entourant un palais ruiné. Le premier ensemble se trouve au niveau de la plaine du Nord, en connexion directe avec la ville-port du Cap Haïtien (20 km), les deux autres sur deux crêtes détachées au sud du morne du Bonnet à l'Évêque, à 970 m d'altitude. Ils sont reliés les uns aux autres par des accès aléatoires : une route empierrée très raide permet de relier Milot au parking de Choiseul, d'où un chemin pavé non carrossable relie en 40 minutes la Citadelle ; au-delà, un sentier d'accès difficile, non apte pour des visites touristiques, donne accès en 35 minutes au plateau de Ramiers.

Aucune source historique sûre ne permet de dater cet ensemble monumental, symbole de l'accès à l'indépendance des esclaves noirs de la colonie sucrière française. Une première forteresse est certainement érigée en 1804 sur la crête de La Ferrière par le général Christophe, pour répondre à l'injonction du président Dessaline visant à créer des réduits montagneux commandant les accès au haut plateau central, en cas de retour offensif des Français. Il convient de placer le début d'érection du palais de Sans Souci après l'assassinat de Dessaline (1806) et la prise de pouvoir par Christophe sur les territoires du Nord (1807), voire plus sûrement après son couronnement (1811). Son suicide en 1820 correspond à l'abandon brutal de programmes en cours dans les trois entités et à leur ruine immédiate. Le coup de grâce est porté par le tremblement de terre de 1842 qui dévaste toute la région du Cap.

La renaissance est initiée dès 1931 : déblaiement et premiers relevés des ruines, reconstruction de la chapelle royale à Milot. Mais ce sont les onze années (1979-1990) suivant la création de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) qui voient l'empierrement des chemins d'accès et surtout la mise hors d'eau complète de la Citadelle comme la confortation des ruines du palais de Sans Souci et du fragment subsistant en élévation de son aile des Ministres. Aucune action n'a été menée depuis lors, alors même que les pressions augmentent.

Le palais de Sans Souci, placé sur une croupe aplatie adossée au morne du Bonnet à l'Évêque, domine immédiatement le bourg de Milot, qui l'enveloppe désormais partiellement. Au débouché des trois rues parallèles où devaient se construire les résidences des dignitaires, le palais est annoncé vers le bourg par l'étonnante chapelle royale circulaire, largement restaurée en 1934 comme siège de paroisse. Seul conservé en élévation avec la façade de la résidence du prince héritier, il est environné par les ruines peu significatives d'une dizaine de bâtiments d'administration (Monnaie, Bibliothèque, prison, arsenal, hôpital, casernes, écurie) et par les jardins du Roi et de la Reine, encore marqués par l'importance des aménagements hydrauliques (bassins de distribution des eaux, conduite forcée en fonte).

L'escalier d'honneur, à double volée dégageant une vasque centrale, conduit à la résidence rectangulaire (51x25 m) ouvrant de plain-pied à l'ouest sur la terrasse du caimitier centenaire. L'élévation, essentiellement conservée au sud, était à deux niveaux et comble mansardé. L'aile nord comporte un étage de caves voûtées. Le bâtiment est cantonné sur ses angles de guérites de surveillance traitées en bossage tabulaire.

La maçonnerie des murs maigres (50 cm) est dressée en moellons de calcaire blanc alternant avec des briques de différents modules, le tout systématiquement recouvert d'un enduit stucqué décoratif. Des tirants aujourd'hui sectionnés raidissaient les façades.

La Citadelle occupe une crête calcaire orientée nord-sud dont elle coiffe l'arête rocheuse basculant vers le nord, penchée latéralement pour ancrer les longs côtés dans les pentes. Elle forme un rectangle déformé constitué d'un puissant front d'attaque surélevé au sud, seul secteur où elle se trouve de plain-pied avec le méplat tourné vers le plateau de Ramiers. À

l'opposé, le contrôle du seul chemin d'accès a imposé, malgré la pente vertigineuse, la greffe *a posteriori* d'un énorme bastion casematé et éperonné, la batterie de Coidavid. Les quatre ouvrages d'angle, qui ne sont des bastions qu'en plan, possèdent tous deux à trois niveaux de casemates actives (équipées d'embrasures) posées sur des casemates passives, chacun ouvrant par de larges fenêtres sur une étroite cour intérieure assurant la ventilation des fumées des tirs. Les tracés savants des ouvrages permettent tant la concentration et l'étagement des feux vers le chemin d'accès et Ramiers que les tirs à longue portée, somme toute peu performante, sur les vallées en contrebas. Les parcours de l'eau, tant en adduction qu'en évacuation, étaient également traités avec une grande attention.

Le plateau de Ramiers, accessible par un col où se situe un vaste four à chaux, est occupé par un bâtiment central en ruines, précédé d'un portique au nord, dont la fonction ne peut être déterminée, et par un long corps de caserne à pavillon central, placé en contrebas vers l'ouest. Quatre redoutes sont assises à la rupture de pente pour commander de leurs feux les escarpements. Formant des pyramides tronquées, elles sont strictement standardisées dans un plan-type intégrant corps de garde, chambrée, citerne et magasin, enveloppés par une galerie périphérique percée de meurtrières jadis couverte en appentis. Une plate-forme de bois probablement couverte en tuile plate recevait de l'artillerie de petit calibre, tombée dans la citerne.

L'analyse monumentale de ces deux derniers ensembles permet de distinguer trois phases de chantier qui accompagnent la vie du général, puis gouverneur, puis roi Christophe, l'évolution des systèmes de protection des portes et des poudrières corroborant les phasages de chantier lisibles dans les maçonneries :

- i. Se distingue en retrait des murs d'escarpe actuels de la Citadelle un premier fort enveloppant le rocher au plus prêt, dont la porte murée subsiste au niveau inférieur de la batterie Royale, battue par la grosse tour circulaire (Ronde) contemporaine.
- ii. L'enveloppe actuelle se met en place en tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, à partir du bastion du Grand-Boucan, dont le flanc gauche est dressé après coup en même temps que la batterie Marie-Louise, puis s'érigent simultanément les batteries du Prince Royal et de la Reine, enfin la batterie des Princesses placée en contrebas ; l'unique porte est alors percée en flanc gauche du bastion du Prince Royal, tandis que la poudrière se niche dans la gorge de celui du Grand Boucan.
- iii. Enfin, l'énorme bastion Coidavid, encadré des deux fausses-braies qui en prolongent les faces, se greffe contre la tour ronde, elle-même alors percée d'une seconde porte en chicane ; les quatre redoutes de Ramiers, qui possèdent les mêmes ponts-levis à contrepoids que la fausse-braie, sont construites dans la même campagne, comme les deux magasins à poudre extérieurs (l'occidental inachevé), caractérisés par l'absence de contreforts et leurs jours d'aération barrés de plaques perforées et non de barbicanes en chicane (ordonnance française de 1804 pour protéger les poudrières des pétards accrochés à la queue d'un rat).

L'ensemble monumental est équipé de plus de 160 pièces d'artillerie placées en position de batterie, certaines montées sur leurs affûts d'origine, tant en acajou (équipés d'une roue arrière perpendiculaire coulissant dans un rail semi-circulaire permettant une rotation à 40°) qu'en fonte. Parmi elles, la vingtaine de mortiers et la quarantaine de canons de bronze — provenant de quatorze fonderies européennes distinctes, tant françaises qu'anglaises, espagnoles qu'italiennes, essentiellement du XVIII^e siècle — constituent par leur diversité et leur qualité iconographique la plus importante collection d'artillerie au monde. Certains mortiers à bombe témoignent même de recherches inédites en artillerie de marine, tant pour le système Gribeauval que pour les expérimentations de Montalembert. 50 000 projectiles, essentiellement des boulets de gros calibre (36 et 24) et des bombes explosives, complètent cet arsenal hors du commun, qui semble constitué autant par les prises lors des combats contre l'armée française de Leclerc et contre les troupes britanniques que par les récupérations des plus beaux canons armant les batteries de côte coloniales.

L'installation systématique de cette artillerie, originellement conçue pour l'armement des vaisseaux de ligne, en batterie dans les casemates des niveaux supérieurs, comme les nombreux ancrages de rotation visibles dans les maçonneries, prouvent une adaptabilité pour qu'elle serve. Pourtant, pour l'action lointaine en tout cas, il est difficile de croire que cette artillerie puisse pratiquer des tirs utiles sur les vallées, compte tenu de la distance et de la déclivité. Il convient d'accepter l'hypothèse que le monument, dans l'esprit de Christophe, ait pu constituer un mausolée symbolique de l'indépendance des noirs, un sanctuaire des nuages visible de tous les sujets du roi, au sein duquel l'on a accumulé comme des trophées les tubes arrachés de haute lutte à l'ennemi colon, comme pour mieux en conjurer le retour agressif. Entre propagande et exorcisme, la tradition populaire créole raconte ainsi que le roi Christophe aurait coulé depuis la citadelle, grâce au gros canon *Maman Pimba*, le bateau appareillant du Cap sur lequel s'enfuyait l'ingénieur français La Ferrière, qui aurait laissé son nom attaché à ce grand œuvre !

La V.U.E. est amplement confirmée par l'extraordinaire synthèse des cultures techniques occidentales qu'incarnent la Citadelle et les redoutes, l'élève ayant ici largement dépassé le maître par l'audace et la puissance conceptuelles. À la rencontre des conceptions révolutionnaires pour le retour à la fortification verticale (empilement des canons dans une tour casematée) préconisées par le marquis de Montalembert — son traité sur *La fortification perpendiculaire* est publié à partir de 1779 — et des réalisations austro-sardes des années 1815, comme la barrière de l'Esseillon ou le fort d'Exilles, la Citadelle du roi Christophe est un *unicum* absolu, d'une part pour l'énormité des cubages et de la puissance de feu suspendue en l'air, d'autre part pour la normalisation constructive dans la rigueur des plans-types et de la gestion du chantier, enfin pour l'accumulation hors du commun de canons prestigieux.

Mais la Citadelle est aussi le parangon d'une série de forts-réduits haïtiens initiés en 1804 par Dessaline dans les montagnes commandant les accès au haut plateau, vieux foyer des esclaves marrons et des indiens Taïnos fuyant dès la première occupation espagnole du XVI^e siècle les plantations de la plaine côtière. Ces forts d'altitude étaient les corollaires d'une politique systématique de la terre brûlée et de l'abandon des villes de la côte en cas de débarquement ennemi ; la quarantaine de forts qui subsiste, autour de Marchand-Dessaline, derrière Jacmel, dans les mornes dominant Port-au-Prince, montrent la même ambivalence entre tracé bastionné et prédominance de l'artillerie lourde dans la défense, qui renvoie à une culture scientifique et technique inédite, à une stratégie du réduit identitaire d'altitude qui n'a pas d'équivalent dans la conception défensive des grandes îles, de la Méditerranée comme des empires coloniaux. D'où viennent les ingénieurs qui ont conçu ce programme global ? De l'Ancien ou du Nouveau Monde ? Malgré le silence des sources, son immense intérêt tient précisément à la fois à son originalité et à son syncrétisme.

Au-delà des critères ivet vi pour lesquels l'ensemble est inscrit au Patrimoine mondial, il conviendrait ainsi de rajouter le critère ii (*témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture et de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création des paysages*), voire peut-être le critère i (*représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain*).

Pour le palais de Sans Souci, dont les ruines grandioses et émouvantes, magistralement installées dans le paysage du morne, puisent leurs sources d'inspiration à la fois dans l'architecture baroque autrichienne de brique stuquée et dans l'art classique du jardin paysager à la française, la valeur repose plus sur la synthèse géniale des sources occidentales que sur l'état de conservation de ces ruines instables.

Mais l'urbanisme bipolaire Milot/Le Cap témoigne vraisemblablement, comme le suggère l'historien Eddy Lubin, d'une source d'inspiration plus proprement négro-africaine, dans un souci de puiser au modèle originel identitaire. On sait le rôle joué par les esclaves du Dahomey récupérés par les Britanniques sur les vaisseaux négriers arraisonnés et rachetés

par Christophe pour en faire ses troupes d'élite (*Royal Dahomey, Royal Bonbon*), jusqu'à constituer encore aujourd'hui le substrat de la population de Milot. Le modèle du royaume « Dan Homé » du Dahomey, structuré autour de ses deux capitales, Abomey et Cana, l'une administrative et militaire, l'autre religieuse et économique, reliées par une épine dorsale de 20 km, trouve manifestement sa réplique dans l'urbanisme à trajectoire bipolaire Milot-Sans Souci/Le Cap Haïtien reliées par une grande route, « *La Savane* », de 30 m de large. Le site de Sans Souci, en intégrant le village de Milot dans la zone tampon et en créant des connexions avec Le Cap Haïtien, dont la municipalité est précisément dans une dynamique d'inscription au Patrimoine mondial pour son urbanisme du XIXe siècle, relèverait ainsi sans conteste du critère ii.

VI. IDENTIFICATION DES PROBLEMES DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL

- i. Difficultés d'accès à la citadelle : dérapage par temps de pluie, à pied comme en véhicule.
- ii. La question de la délimitation du parc se pose aujourd'hui de façon cruciale : au cours de la réalisation de l'inventaire rétrospectif du site, il est fondamental de travailler à la délimitation de la zone d'amortissement dans une perspective de planification territoriale. Celle-ci requiert une coordination interministérielle dans les processus de prise de décisions et d'intervention associées à des activités agricoles, de développement d'infrastructures, de tourisme, etc...
- iii. L'absence d'unité de gestion centralisée, ainsi que d'une autorité clairement établie du parc historique, le manque de gouvernance étatique dans le Parc ainsi que celui de coordination interinstitutionnel ont mené à la planification de nombreuses actions qui ignoraient les valeurs pour lesquels le site a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, en tant qu'élément médulaire de la planification du site. Ceci implique la nécessité impérieuse de doter l'ISPAN d'un rôle de leader dans la prise de décisions concernant le site inscrit ainsi que la nécessité de nommer un coordinateur technique sur place.
- iv. Les inquiétudes liées au goudronnage de la R.N. 3, qui met en liaison directe le Cap et Port-au-Prince en traversant le parc historique sur 6 km, impliquent la nécessité de chercher des alternatives de passage moteur, dans la mesure où l'ouverture aux voitures du tronçon Carrefour Sèze/Choiseul pourrait provoquer une affluence massive du trafic à l'intérieur du Parc. Les aspects liés à la qualité visuelle du Parc doivent être protégés de manière incontournable.
- v. La présence de panneaux solaires devant la poudrière extérieure de la citadelle, en visibilité directe avec la Citadelle dans son plus beau cône de vue depuis Ramiers, est à occulter par une haie végétale.
- vi. Les plantations sauvages de pois sur le domaine de l'État au plateau de Ramiers, facteur essentiel de l'érosion des sols constatée, doivent être réglementées.

VII. RECOMMANDATIONS GENERALES

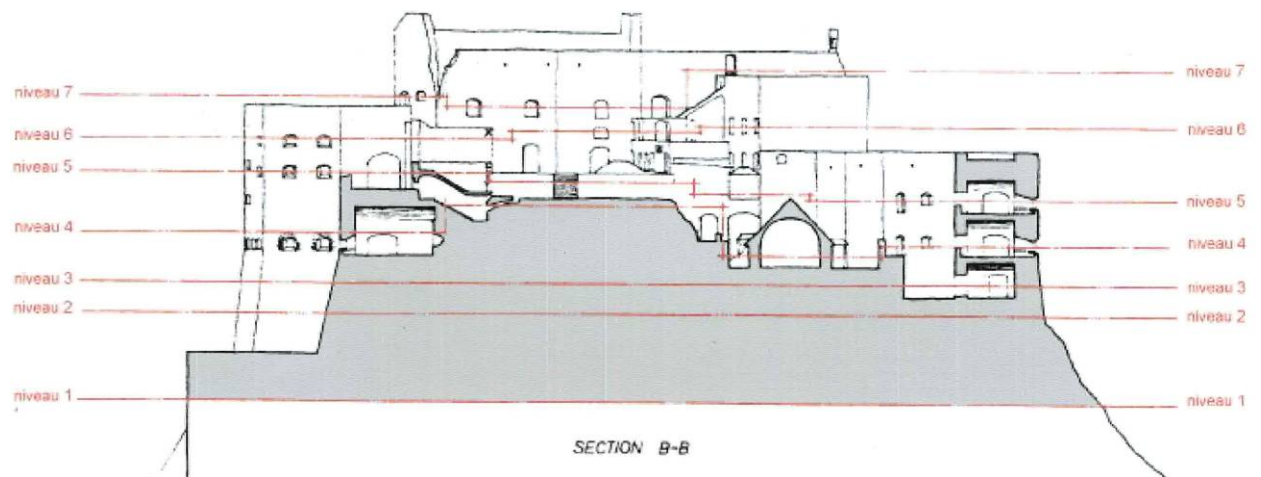
- i. Constituer une documentation centralisée au bureau de l'ISPAN du Cap des archives de la restauration et des documents iconographiques existant dans les fonds européens (Service historique de la Défense à Vincennes, Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence).
- ii. Réaliser l'inventaire archéologique des biens culturels existant à l'intérieur du parc, renvoyant aux cultes Taïnos et aux nombreux sanctuaires vaudous (Cave à Minguet, Laporte Saint-Jacques) et aux forts satellites (Fort Moïse à Dondon).

- iii. De même, réaliser un inventaire paysager, botanique et floristique, des espèces remarquables et des grands paysages à l'intérieur du parc.
- iv. Assurer le relevé topographique complet des trois biens culturels, ainsi qu'une étude tomographique de la Citadelle afin de définir le degré de risque sismique en relation avec la géomorphologie de l'élévation.
- v. Réaliser l'étude archéologique complète des monuments, pour en caractériser les phases de construction et en connaître les mises en œuvre et les pathologies.
- vi. Assurer l'inventaire complet de l'artillerie et des projectiles afin d'en assurer la protection minimale contre la corrosion et les déprédations comme la présentation au public.
- vii. Assurer la préservation attentive des rarissimes affûts conservés, en fonte mais surtout en bois d'acajou, pour les canons et les mortiers.
 - Introduction une médiation minimale (un plan de localisation et de distribution, un commentaire historique trilingue) sur un pupitre devant les trois monuments
 - Présentation des tubes
 - Respect des affûts
 - Gestion des boulets
 - Valorisation des ponts-levis à la Delille
 - Conservation *in situ* de l'artillerie des redoutes de Ramier
 - Présentation des portes d'origine
 - Accès à la casemate haute de Coidavid

VIII. CONSERVATION STRUCTURALE

Rappel des points saillants de l'histoire structurale qui donneront un contexte de base pour ce rapport abrégé :

- i. Constructions massives en maçonnerie de pierre et brique au début du 19^{ième} siècle
- ii. Abandonnées et pillées après 1820
- iii. Ébranlées par le tremblement de terre estimé à plus de 8 sur échelle de Richter
- iv. Totalement abandonnées pendant près d'un siècle
- v. Travaux effectués au 20^{ème} siècle à différentes périodes, les plus importants dans les années 1970 et 1980
- vi. Les travaux les plus récents ont surtout porté sur la mise hors d'eau, et le redressement, ou démontage-remontage, ou anastylose, des sections de murs les plus instables.
- vii. La maçonnerie existante est essentiellement originale, incluant rejointoiement et enduits. Moins de 20% des murs ont été rejointoyé, incluant des sections réparées.
- viii. Très peu de travaux d'entretien et réparation dans les 15 dernières années
- ix. Il n'existe pratiquement aucun programme de monitoring régulier des déficiences structurales (fissures, déformation, etc), exception faite d'un suivi d'un des murs supportant le grand escalier du Palais Sans Souci.
- x. Un tremblement de terre de faible magnitude (4?) se serait produit dans la région durant la visite des experts. La secousse n'a pas été ressentie par les experts. Toutefois elle est un nouveau rappel de cette menace.



a) Observations principales

Citadelle

- i. La maçonnerie de la citadelle comporte typiquement des murs massifs de maçonnerie de moellons avec chaînage d'angle de brique, et quelquefois de pierre de taille.
- ii. Les murs sont typiquement d'un aplomb exceptionnel, compte tenu de leur état original et du manque d'entretien au cours des deux derniers siècles. Toutefois le bastion Coidavid présente des fissures structurales importantes sur plusieurs étages et sur les deux faces, qui traversent la pleine épaisseur de ces murs d'escarpe.
- iii. Les voûtes sont typiquement en brique et apparaissent être en bon état. Plusieurs voûtes toutefois sont fissurées, notamment dans le secteur du bastion Coidavid et de la batterie Royale. Des dommages structuraux importants existent dans le bastion Coidavid où plusieurs voûtes sont partiellement écroulées, dont l'une dans une stabilité très précaire. Des travaux d'étalement provisoire avaient été faits dans les années 1980's pour une de ces voûtes fracturées.
- iv. Le mortier de pose et de rejointoiement possède typiquement d'excellentes propriétés mécaniques de résistance en compression et adhérence aux briques et pierre. Toutefois on observe dans plusieurs endroits une érosion du mortier de profondeur variable et quelques fois un déscellement de la pierre et de la brique.
- v. On observe beaucoup de végétation de dimensions variables, quelquefois des arbres ou arbustes de taille moyenne, surtout dans les zones difficiles d'accès.
- vi. Les travaux de démontage-remontage ou d'anastylose effectués dans les années 70's et 80's semble bien exécutés.

- vii. Une dalle de béton a été coulée à titre de toiture au dessus du Palais du gouverneur.
- viii. A l'intérieur de la fortification, il existe des murs auto-porteurs (free-standing) qui n'ont que très peu de retenue latérale. Un de ces murs en particulier où une déformation importante de la partie supérieure est apparente avait été étayé précédemment, mais les structures provisoires se sont détériorées et ont été enlevées.
- ix. Les murs transversaux de la poudrière dans le bastion du Grand boucan se sont déformés de façon importante. La maçonnerie de ces murs n'a pas fait la liaison avec celle des murs longitudinaux. Ces murs ont donc une stabilité latérale incertaine. L'explosion de la poudrière aurait causé initialement la séparation de ces murs. Un suivi aurait été fait sur une période de 10 ans environ durant les travaux de restauration et n'aurait pas relevé de mouvements significatifs.

Palais Sans Souci

- i. La maçonnerie de la structure hors-sol principale du Palais comporte typiquement des murs de moins de un demi-mètre d'épaisseur sur environ 10 m de hauteur; ces murs sont de maçonnerie de brique avec intégration d'un assemblage de moellons de pierre au cœur des pilastres. S'ajoutent aussi les voûtes casematées du sous-bassement et de nombreux autres murs de soutènement qui entourent le corps principal du bâtiment, ainsi que les nombreux murs auto-porteurs dispersés à travers le sites construits en pierre et/ou en briques.
- ii. Plusieurs sections des murs du Palais se sont écroulées lors du tremblement de terre de 1842 et dans le siècle qui a suivi. Les structures de plancher et de toiture qui existaient encore lors de ce séisme, et qui n'existent plus aujourd'hui, agissaient comme diaphragme et offraient une retenue latérale aux murs. Les murs élancés du Palais n'ont donc que très peu de support latéral. De plus les murs ont de très grandes fenêtres et portes (plus de la moitié des surfaces peuvent constituer des ouvertures).
- iii. Les murs hors-sol apparaissent être typiquement d'aplomb.
- iv. Le mortier de pose et de rejointoiement est essentiellement original et possède typiquement de bonnes propriétés mécaniques de résistance en compression et d'adhérence aux briques et pierre. Toutefois, on observe dans plusieurs endroits une érosion du mortier et de la brique sur des profondeurs variables.
- v. Quelques travaux de stabilisation ont été effectués dans les années 1980 très localement tel que du démontage-remontage, de l'anastylose, ou de la pose de tirants et semble bien exécutés. Aucune intervention n'aurait été effectuée sur les murs du corps principal du Palais.
- vi. Les ruines du Palais sont accessibles en tout temps. Les gens marchent librement dans le corps principal, s'assoient sur les allèges de fenêtre ou sous les voûtes. Le site reçoit beaucoup plus de visiteurs que la Citadelle ou

Ramiers car il est situé à Milot. Des festivités et divers rassemblement ont lieu régulièrement. Durant la semaine sainte, on évalue l'affluence à environ 20 000 visiteurs en deux jours.

Ramiers

- i. La conservation structurale à Ramiers n'est pas un enjeu aussi critique que pour la citadelle et le Palais Sans Souci, mais présentent des problèmes de conservation majeurs dans le moyen et long terme.
- ii. Les maçonneries sont de pierre et/ou de brique. Les éléments de toiture, plancher, et pont-levis qui étaient de bois ont disparus.
- iii. Les ruines n'ont essentiellement reçu aucune intervention de conservation, autre que l'enlèvement de la végétation, pratiquement effectué sans contrôle par les locaux qui cultivent le site pour des fins de consommation personnelle.
- iv. Les ruines se dégradent sous l'action des infiltrations d'eau. Les mortiers et enduits apparaissent être d'origine. Ils sont relativement en bonne condition mais ils n'assurent pas l'étanchéité des assemblages de maçonnerie.
- v. La poussée des terres excessives pose aussi un problème pour les murs qui agissent comme mur de soutènement. Certains de ces murs présentent des déformations.





b) Sommaire des problèmes

Citadelle

- i. Les travaux effectués au siècle dernier auront contribué d'une manière très positive à la sauvegarde de ce monument colossal.
- ii. La résistance sismique des ouvrages fortifiés de la citadelle semble avoir été généralement satisfaisante pour la majorité des structures. Les faiblesses majeures observées se retrouvent principalement à la jonction des faces des murs d'escarpe (bastion de la Reine, du Prince et Coidavid). Des écroulements se sont produits pour les deux premiers, sans doute lors du tremblement de terre de 1842, et possiblement affaiblis par la foudre qui aurait été attirée par les ancrages présents dans les angles (hypothèse mentionnée dans l'historique de la fortification). Des blocs massifs, de plusieurs mètres cubes (et qui ne se sont pas désintégrés sous l'impact en tombant de plus de 10 mètres), ont été remplacés en suivant un processus d'anastylose.
- iii. Toutefois il subsiste encore des désordres structuraux importants dans certaines zones, et en particulier dans le bastion Coidavid. Plus spécifiquement, la stabilité précaire d'une des voûtes, non-étayée, située près des murs d'escarpe fissurés, constitue une menace sérieuse à la stabilité du bastion dans l'éventualité d'une secousse sismique. Si la voûte devait s'écrouler sous des charges de tremblement de terre, elle pourrait entraîner des dommages importants sur les structures adjacentes et inférieures.
- iv. L'intégrité de la maçonnerie est garante de sa résistance sismique. Il est donc important de conserver cette intégrité structurale. Fissures, déformations, descellement des pierres, infiltration d'eau par toute surface horizontale causant la dégradation des matériaux, végétation agressive exerçant des pressions internes sur les assemblages, écoulement des eaux le long des murs, érosion des joints de mortiers et briques par le vent et autres dégradation

mécaniques et chimiques sont autant de facteurs qui menacent l'intégrité structurale de la maçonnerie et sa capacité à résister aux tremblements de terre.

- v. La dalle de béton coulée pourrait engendrer des dommages sur les murs originaux du palais du gouverneur. En effet, il a été observé au cours de la dernière décennie lors de tremblements de terre en Europe plus particulièrement que les masses de béton surtout en hauteur exercent sur les murs de maçonnerie traditionnelle des poussées excessives qui causent l'écroulement des murs et planchers associés. On reconnaît maintenant qu'il est primordial d'assurer la compatibilité des plancher-toiture avec les murs. Plusieurs interventions d'enlèvement de structure de béton ont été mises en œuvre.
- vi. En résumé, suite à cette inspection sommaire de la citadelle et aux discussions avec les principaux intervenants sur le site, la citadelle se porte, dans son ensemble, relativement bien structurellement pour le moment. Il existe cependant des instabilités structurales importantes dans le bastion Coidavid qui pourraient compromettre la stabilité de tout le bastion dans l'éventualité d'un tremblement de terre significatif. Il est nécessaire d'effectuer un analyse détaillé à travers un étude tomographique afin d'évaluer en exactitude l'impact réel du tremblement de terre du 12 janvier dernier. Il est possible que certaines fissures et déformations aient progressé et que l'inspection sommaire n'ait pas détecté ces signes de mouvement récents. Les fissures au bastion Coidavid, entres autres, ont été observées à distance seulement. Une inspection structurale plus approfondie pourrait confirmer ou infirmer cette observation.
- vii. Le bastion Coidavid étant l'image la plus caractéristique de la valeur monumentale et commémorative de la citadelle, cette menace constitue un risque important pour la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Palais Sans Souci

- i. Le risque structural le plus important pour les ruines du Palais est la capacité réduite de résistance au tremblement de terre. Cette insuffisance met en péril le monument et les gens qui y circulent librement.
- ii. Le risque d'un séisme de moindre intensité est moins élevé que le risque d'avoir un tremblement de terre de haute intensité, mais ce séisme de moindre intensité suffirait à entraîner la chute des éléments de maçonnerie du haut des murs, avec des conséquences dramatiques (blessures voire mort).
- iii. La séismologie de la région n'a pas été bien documentée encore. Le tremblement de terre de 1842 correspondrait à une valeur de plus de 8 sur l'échelle Richter.
- iv. Les 35 minutes désastreuses du 12 janvier dernier au sud de l'île soulèvent beaucoup d'inquiétude relativement à la stabilité de ce monument.
- v. L'esprit de ce lieu de mémoire est très fort et il sera difficile de ne pas l'altérer en intervenant pour augmenter la résistance sismique de la ruine. Cet esprit

réside sans doute dans les masses, textures et patine de ces maçonneries, et sans doute aussi dans l'association directe de l'état de ruine à ce passé de signification historique universelle.

Ramiers

- i. La végétation agressive, l'infiltration d'eau, les poussées excessives des sols, sur les structures, et la stabilité précaire de murs des bâtiments des quartiers de la reine constituent les problèmes principaux du site.
- ii. Le site étant difficilement accessible aux visiteurs, car il faut marcher plusieurs heures pour s'y rendre et revenir, le site n'est que très peu fréquenté. Le risque de blessure ou de mortalité est conséquemment très faible.
- iii. Le risque pour le monument n'en demeure pas moins significatif, car en cas de tremblement de terre les murs des quartiers de la reine qui sont très étroits et élancés, avec des arches plus ou moins stables, pourraient s'écrouler.

c) Recommandations préliminaires

Citadelle – court terme

- i. Consolider toute l'information pertinente existante sur les investigations, analyse, diagnostics et intervention sur les ouvrages. Inclure les informations qui proviendraient des différents intervenants des dernières décennies.
- ii. Effectuer un relevé complet de tous les ouvrages par photogrammétrie ou tout autre méthode permettant de pouvoir documenter la géométrie de toutes les composantes, mur, voûtes, ouverture, galerie, etc...
- iii. Effectuer une investigation structurale détaillée du bastion Coidavid et développer un concept préliminaire de stabilisation des voûtes et fissures, et recommandations pour mesures provisoires qui réduiraient le niveau des dommages structuraux. Développer une approche de stabilisation qui respectera les normes courantes de sécurité sur les chantiers de constructions et prendra en considération la possibilité de tremblement de terre lors de la mise en œuvre de ces mesures de stabilisation et assurer ainsi la sécurité des travailleurs.
- iv. Inspecter toutes les autres composantes de la citadelle, relever toutes les évidences de déficiences structurales, et développer un programme de monitoring structural en utilisant des technologies simples, et recommander des mesures de stabilisation provisoires si nécessaires, et prioriser les interventions pour pouvoir effectuer un plan de travail.
- v. Examiner les options de gestion de la végétation sur les murs qui comportent des difficultés d'accès.
- vi. Si possible, initier un programme de monitoring des secousses sismiques pour documenter la nature de l'activité sismique (fréquence, accélération, vitesse, etc...) des secousses sismique; cette information serait primordiale pour pouvoir mieux gérer les risques associés aux tremblements de terre.

Citadelle – long terme

- i. Développer des concepts de conservation structurale pour toutes les autres composantes
- ii. Mettre en œuvre les interventions qui permettront de conserver l'intégrité structurale des différentes composantes de la fortification.
- iii. Poursuivre le programme de monitoring et recommander les actions nécessaires de conservation.

Palais Sans Souci- Court terme

- i. Consolider toute l'information pertinente existante sur les investigations, analyse, diagnostics et intervention sur les ouvrages. Inclure les informations qui proviendraient des différents intervenants des dernières décennies.
- ii. Effectuer un relevé complet de tous les ouvrages par photogrammétrie ou tout autre méthode permettant de pouvoir documenter la géométrie de toutes les composantes, mur, voûtes, ouverture, galerie, etc.
- iii. Rassembler toute information pertinente relative à la sismologie de la région qui pourrait permettre de mieux évaluer les charges sismiques et leur probabilité respective.
- iv. Développer des recommandations pour mesures provisoires, incluant la possibilité de restreindre l'accès au site.
- v. Effectuer une investigation et une analyse structurale détaillée du corps principal du Palais; effectuer des essais in-situ sur les assemblages de maçonnerie pour déterminer les propriétés mécaniques nécessaires à la modélisation pour l'analyse structurale (résistance au cisaillement, résistance à la compression, module d'élasticité).
- vi. Développer quelques options de concept préliminaire de stabilisation à long-terme avec analyse de risques structuraux (modélisation des options de stabilisation); effectuer une étude respective d'impact sur la valeur universelle exceptionnelle. Inclure des options qui réduiraient les infiltrations d'eau dans les ruines (toiture?).
- vii. Sélectionner le concept le plus approprié, développer plans et devis, et mettre en oeuvre.
- viii. Respecter les normes courantes de sécurité sur les chantiers de constructions et prendre en considération la possibilité de tremblement de terre lors de la mise en œuvre de ces mesures de stabilisation et assurer ainsi la sécurité des travailleurs.

Palais Sans Souci –long terme

- i. Mettre en place un programme d'entretien et de monitoring pour l'ensemble des structures sur le site
- ii. Autres recommandations à développer pour les autres composantes du site. À venir.

Ramiers

- i. Déterminer les méthodes de conservation les plus appropriées pour diminuer les infiltrations d'eau et les attaques de la végétation.
- ii. Documenter le site par relevé photogrammétrique ou autres méthodes offrant un niveau de précision de l'information adéquat.
- iii. Déterminer les méthodes de conservation structurale minimum qui pourront respecter l'esprit de ce lieu de mémoire.
- iv. Mettre en œuvre les options de conservation

d) Esquisse de plan d'action

Citadelle – court terme

- i. Examiner les options possibles de support techniques et professionnel pouvant être offert par des gouvernements, institutions, universités pour collaborer avec l'ISPAN et le personnel sur le site et autres experts de la conservation à Haiti.
- ii. Lancer un appel d'intérêt auprès des comités scientifiques d'ICOMOS tels que celui des relevés (CIPA) et ISCARSAH(structures) pour identifier le potentiel d'assistance, ainsi qu'à la communauté internationale et les États parties à la Convention du patrimoine mondial.
- iii. Développer des partenariats entre ISPAN, université d'Haiti et autres universités dans le monde ciblant les étudiants à la maîtrise ou au doctorat.
- iv. Discuter des recommandations ci-haut avec les différents acteurs et intervenants. Ajuster les recommandations. Développer un plan d'action stratégique pour mettre en œuvre les recommandations.
- v. Identifier des sources de financement pour soutenir transport et hébergement (supposant que les experts ne chargeront pas d'honoraires et que ces services professionnels et techniques soient couverts par les organisations respectives qui offriraient leur support).

Palais Sans Souci – dans les prochains mois

- i. Examiner les options possibles de support techniques et professionnel pouvant être offert par des gouvernements, institutions, universités pour collaborer avec l'ISPAN et le personnel sur le site et autres experts de la conservation à Haiti.
- ii. Lancer un appel d'intérêt auprès des comités scientifiques d'ICOMOS tels que celui des relevés (CIPA) et ISCARSAH (structures) pour identifier le potentiel d'assistance, ainsi qu'à la communauté internationale et les États parties à la Convention du patrimoine mondial.
- iii. Développer des partenariats entre ISPAN, université d'Haïti et autres universités dans le monde ciblant les étudiants à la maîtrise ou au doctorat.

- iv. Discuter des recommandations ci-haut avec les différents acteurs et intervenants. Ajuster les recommandations. Développer un plan d'action stratégique pour mettre en œuvre les recommandations.
- v. Identifier des sources de financement pour soutenir transport et hébergement .

Palais Sans Souci dans les deux prochaines années (possiblement 3)

- i. Mettre en œuvre les recommandations préliminaires ci-haut, incluant études préliminaires, design et construction.
- ii. En autant que possible, définir le concept préliminaire dans les meilleurs délais pour pouvoir présenter le projet à des éventuels bailleurs de fonds.
- iii. Définir une stratégie de financement des travaux de design et construction.

Ramiers dans les 5 prochaines années

- i. Mettre en œuvre dans les 5 prochaines années un programme de conservation de long durée en utilisant les stratégies de collaboration avec d'autres organisation telles qu'énoncées ci-haut pour la citadelle.

e) Conclusion

La conservation structurale des monuments de la Citadelle, Palais Sans Souci et Ramiers présente des enjeux importants. Des travaux de conservation qui mettaient l'accent sur la mise hors d'eau ont été effectués au siècle dernier, mais il subsiste encore des risques d'ordre structural important, et plus particulièrement des risques relatifs à la résistance sismique de ces ouvrages. Les risques les plus importants se posent pour le bastion Coidavid et le Palais Sans Souci. Les menaces sur la valeur universelle de ces monuments sont significatives. Des études doivent être effectuées pour définir ces risques plus spécifiquement et déterminer les stratégies de conservation structurale appropriées. La stabilité du Palais Sans Souci étant plus précaire dans l'éventualité de secousse sismique, et la présence d'un plus grand nombre de visiteurs au Palais augmentant les risques de blessure ou mortalité, il serait important de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une étude tomographique des ruines du corps principal du Palais Sans Souci. Le projet de stabilisation du bastion Coidavid devrait aussi être effectué dans les meilleurs délais. Il est important de rappeler que la mission menée par les experts dans la dernière semaine comportait une inspection sommaire de ces structures et qu'il serait approprié d'effectuer une évaluation détaillée de la condition de toutes ces structures.

IX. SIGNIFICATION DU PAYSAGE



En s'approchant du secteur monumental de la côte, la Citadelle apparaît comme un monument très imposant et domine l'endroit comme un rapport magique entre les deux mondes des hommes et des dieux. Comme dans beaucoup d'autres exemples d'acropole, la Citadelle semble avoir été construite tant pour se protéger d'ennemis de l'extérieur que pour gouverner le pays à l'intérieur. Cette intention significative de la forteresse sur la montagne est mise en application par la construction du palais résidentiel de Sans Souci au milieu de la vallée, qui culmine dans des paysages impressionnants avant les tournures droites des routes pour monter aux montagnes. L'ordre et la connexion des monuments donnent un exemple du résultat unique de la planification de l'homme dans la vallée et l'accomplissement le plus significatif du parc lui-même.

La composition baroque d'éléments naturels et architecturaux représente une solution technique de très grande qualité pour contrôler la terre et les canalisations, non seulement du point de vue de l'efficacité militaire, mais aussi comme une étude lucide de beauté. Dans l'évaluation du projet original de Sans Souci, plusieurs considérations techniques pourraient être proposées aujourd'hui comme une bonne stratégie de planification pour la ville de Milot et son environnement à l'entrée du Nord du Parc. La conservation et la restauration de monuments architecturaux ne peuvent pas être séparées de leur valeur universelle exceptionnelle du territoire auquel ils appartiennent, dès lors qu'ils dépendent de la capacité humaine pour les estimer et les apprécier.

X. ÉTAT DE CONSERVATION

L'environnement a un impact différent sur les trois sites selon leur emplacement, même si dans tous les cas l'environnement peut être défini comme rural. En effet, tandis que les structures de Ramiers sont localisées principalement dans la zone rurale, les restes de Sans Souci, qui sont directement connectés avec la zone urbaine de Milot, souffrent d'une sensibilité à la dégradation chimique due à la pollution produite par le trafic. Par contre, l'emplacement atypique de la Citadelle tient compte de la dispersion des polluants de véhicules touristiques, aussi bien qu'augmente l'hostilité de l'environnement.

Les processus de dégradation des matériaux sont non seulement connectés à la présence de lichens et d'espèces microscopiques d'algues et des moisissures, mais également à l'action chimique des canalisations. Tout ceci amorce des modèles de dégradation caractéristiques et peuvent être distingués dans la représentation visuelle de la décadence.

En outre, l'élaboration d'un plan de restauration général exige que les trois sites soient considérés comme un monument unique, dans le respect total de leurs particularités.

a) Sans Souci

La cause principale de dégradation est la présence de l'eau au niveau du sol, ce qu'implique que une absorption capillaire d'eau supplémentaire. Les eaux de suintement produites par la pénétration de la pluie à travers les murs non recouverts créent tant de dépôts calcitiques que le produit chimique filtrant des mortiers. Dans les mêmes secteurs, l'attaque biologique (des algues, des moisissures, les lichens) peuvent développer des patines profondément colorées. La plupart des murs du Palais Royal sont toujours connectés, pendant que les chambres latérales montrent des murs libres de 5-6 m de haut et sont par conséquent potentiellement en danger.

b) Ramiers

Les forts sont partiellement détruits en raison du manque de maintien et des tensions mécaniques produites par des plantes. En outre, les restes sont stables et affectés seulement par l'attaque biologique et par l'action chimique des eaux de pluie. Néanmoins, les pierres et les mortiers ne montrent pas de modèles de dégradation.

c) Citadelle

Les matériaux originaux de construction ne montrent pas de dégradation particulière à part les mortiers des voûtes dans le pavillon Coidavid et les briques dans les cours de la Grande batterie Boucan et la Poudrière, qui semble être en poudre et forcée. La même dégradation semble être présente dans les restes muraux du Palais du Gouverneur.

Au contraire, le monument montre la preuve d'une lourde décadence en raison de la pénétration d'eau à travers les toits, les terrasses et les murs plats et découverts. Le capillaire d'eau dans les secteurs où les murs sont en contact avec des citernes est aussi évident.

Tous les matériaux à l'intérieur et à l'extérieur montrent l'attaque biologique en raison des moisissures, des algues et les lichens qui se développent de préférence où RH est absorbé.

Des processus de dégradation Karstic sont évidents sur les murs, des voûtes et les étages du Pavillon Coidavid, où la partie de l'étage s'est effondrée à la suite de la perte de résistance mécanique des structures. La dégradation a été interrompue par des restaurations et des toitures précédentes.

Les résultats des évaluations structurelles de la terrasse de la batterie Royale montrent que l'eau pénètre dans les murs pendant la pluie.

XI. ACTION DE CONSERVATION A COURT TERME AVANT JUILLET 2011

a) Sans Souci

1. Éviter que touristes et habitants ne circulent dans le Palais Royal à l'exception de l'escalier principal;
2. Contrôler l'eau courante;
3. Débarrasser les niveaux inférieurs;
4. Réparer et nettoyer les pipes originales d'eau;
5. Formuler des orientations techniques pour développer le plan de conservation, ainsi qu'un document de base pour identifier l'utilisation, la fonction et les événements touristiques dans une cohérence complète avec les valeurs du site;
6. Préparer des axes principaux du plan de gestion pour la propriété.

b) Ramiers

1. Contrôler la croissance des plantes;
2. Remplir les fissures verticales avec un mortier hydraulique fait de chaux, de sable et de poudre de brique;
3. Recouvrir les murs avec des mortiers hydrauliques;
4. Maintenir des chemins marchants.

c) Citadelle

1. Réparer les toits;
2. Réparer et nettoyer les pipes originales d'eau et convoyer correctement les canalisations;
3. Remplir les trous d'évaluations structurelles avec des mortiers hydrauliques;
4. Faire vider les citernes;
5. Imperméabiliser les murs en contact avec l'eau par des mortiers hydrauliques.

XII. ACTION DE CONSERVATION A MOYEN TERME AVANT JUILLET 2012

Finalisation des plans de conservation et de gestion pour le site

a) Sans Souci

1. Intégration de plans;
2. Préparer le projet général principal avec considération de la fonction de bâtiments et des jardins.

b) Ramiers

1. Intégration de plans;
2. Etude archéologique;
3. Restauration prévue.

c) Citadelle

1. Intégration de plans;
2. Évaluations archéologiques ;
3. Échantillonnage et analyse en laboratoire de matériaux de construction;
4. Analyse de fissures de stress ;
5. Suivi des interventions;

6. Analyse technique du monument ;
7. Définir l'utilisation générale et les modules de restauration.

XIII. ACTION DE CONSERVATION A LONG-TERME AVANT JUILLET 2014

a) Sans Souci

1. Finalisation de la première phase d'interventions structurelles.

b) Ramiers

1. Organisation d'une exposition des fouilles entreprises dans le site.

c) Citadelle

1. Finalisation de la première phase d'interventions structurelles.

ANNEXES

PROGRAMME DE LA MISSION



WHC-UNESCO Mission in Haiti - July 11-18

Cap-Haïtien: 4 experts + Mme N. Sanz (WHC) + Elke Selter (UNESCO) + 3 ISPAN
Jacmel: 2 ISPAN + Mme N. Sanz (WHC) + Elke Selter (UNESCO)

Program*

*Details of the programme may be changed depending on availability of counterparts

Sunday July 11, 2010

5:30pm Arrival of mission in Port-au-Prince with Air France flight
7:00pm Check-in at Satigny Inn (5) **Thomassin 36, Campus Satigny**
8:00 pm Dinner/Meeting with Director of ISPAN
and briefing/Communication of documentation

Monday July 12, 2010

7:00 Am: Breakfast at Satigny Inn and check-out
8:45 Am: Meeting with UNESCO rep.
9:30 Am: Meeting with Minister of Tourism **19, Angle Rues Magny & Vilatte, Standard Plaza**
10:30 Pm: Meeting AIDB, USAID (at same location)
12:00pm Depart to Digicel Headquarter, **Turgeau**
12:30 Pm: Lunch with Digicel Regarding restauration Iron Market – Jacmel
2:30 Pm: To Airport
4:00 Pm: Fly to Cap-Haitien
5:30 Pm: Check-in at Montjoli Hotel
7:00 Pm: Dinner

Tuesday July 13, 2010

6:30 Am: Breakfast at hotel Montjoli
7:00 Am: Depart to Citadelle/Ramiers
8:00 Am: Visit Ramiers
10:00 Am: “Drink” Break at Citadelle
10:30 Am: Visit Citadelle
12:00: Box lunch (sandwiches & Drinks)
1:00 Pm: Continue visit
4:00 Pm: Return to Cap-Haitien
6 Pm Meeting with Minister of Tourism, Senators and private sector Cap
at Auberge du Picolet, (possibly offered by Minister of Tourism)

8:00 Pm: Dinner
? Return to Hotel

Wednesday July 14, 2010

6:45 Am: Departure to Milot
7:30 Am: Mayor of Milot receives delegation
8:15 Am: Typical Breakfast with Mayor *at Lakou Lakay (offered by Milot Mayor & FONDESTHA)*
9:00 Am Depart to Choiseul and visit
10:00 Am: Depart to Carrefour 16 and visit
11:00 Am: Depart to Dondon
11:30 Am: Mayor of Dondon receives delegation – visit of Park around Dondon 1:00 Pm:
Typical Lunch at Dondon with mayor *(offered by Dondon Mayor & FONDESTHA)*

At 2:30pm, team splits

4 Experts + Michele Oriol

2:30 Pm: Sites visit
5:30 Pm: Return to Cap-Haitien
7:00 Pm: Dinner at Hotel Montjoli

Nuria + Elke + Daniel + Monique

2:30: Departure to airport
4:00 Pm: flight to Port au Prince
6:00 Pm: check in hotel
7:00 Pm: dinner at hotel

Thursday July 15, 2010

Experts
7:00 Am: Breakfast at hotel Montjoli
7:30 Am: Depart to Park
8:30 Am: Visit Park

12:00: Box lunch (sandwiches & Drinks)
1:00 Continue visit
6:00 Pm: Return to Cap-Haitien
8:00 Pm Dinner at Hotel Montjoli

Nuria
7:00 Am: Departure to Jacmel
10:00 Am: Meeting w/Jacmel Mayor
11:00 Am: Meeting with AECID Rep
Visit of School-Restoration
Center AECID project
12:30: Lunch
1:30 Pm: Visit Hist. Center of Jacmel
2:30 Pm: Meeting with Association Of
Historical Building owners
3:30 Pm: Tourism Director Plan pres.
4:30 Pm: Return to PAP
8:00 Pm: Diner at hotel

Friday July 16, 2010

Experts
7:00 Am: Breakfast at hotel
8:30 Am: Visit Park
12:00: Box lunch (sandwiches & Drinks)
1:00 Continue visit
4:00 Pm: Return to Cap-Haitien
7:00 Pm Dinner at Hotel Montjoli

Nuria/ISPAN
7:00 Am: Breakfast at Hotel
9:00 Am: Debriefing ISPAN/UNESCO
11:00 Am: Departure to Airport
2:00 Pm: flight to Paris

Saturday July 17, 2010

- 7:00 Am: Breakfast at hotel Monjoli
- 7:45 Am: To Airport
- 8:30 Am: Fly to Port-au-Prince
- 10:00 Am: Debriefing Meeting with UNESCO Office in P-au-P
- 12:00 Am: Lunch with ISPAN at Café Terrasse, Pétionville
- 1:30 Pm: Meeting with architects/ urbanists involved in Historical Preservation
at CUSM office, in Pétionville
- 5:00 Pm: Check-in at hotel
- 7:00 Pm: Dinner at Hotel

Sunday July 18, 2010

- 7:00 Am: Breakfast at hotel
- 8:00 Am: Depart to Airport

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

PATRIMOINE MONDIAL, PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

OBJECTIF : Assister le Ministre de la culture d'Haïti et l'ISPAN pour développer un programme national pour l'enregistrement, la documentation, l'évaluation des conditions de conservation pour le patrimoine bâti, afin d'établir un inventaire national officiel ainsi que les plans de protection et de conservation intégrés y afférents

Actions d'urgence

- a. Mise en place d'une méthodologie d'évaluation des structures et sites endommagés et un plan urgent d'action pour éviter les démolitions des bâtiments d'intérêt patrimonial dans les centres historiques
- b. Renforcement provisoire des structures patrimoniales à risque, comme mesures de prévention en cas de cyclone dans le centre historique de Port au Prince
- c. Etablissement d'inventaires des sites (y compris archéologiques) et monuments à placer sous la protection de l'Etat haïtien
- d. Développer l'inventaire du patrimoine bâti en s'inspirant des inventaires déjà menés par le Ministère de la Culture en France et commencer l'inventaire de Jacmel et Port au Prince. Ce processus est conçu en tant qu'inventaire-école pour les techniciens haïtiens
- e. Renforcer les capacités techniques de l'ISPAN pour participer à la réalisation du Code de construction, développé par le Ministère des travaux publics, afin d'assurer que les règlements en discussion soient compatibles avec les valeurs du patrimoine bâti
- f. Initier un travail de nature législative pour rédiger la Loi de protection du patrimoine culturel à travers un groupe de travail interdisciplinaire composé d'experts en législation culturelle de l'UNESCO, le Comité Scientifique en législation sur le patrimoine culturel de l'ICOMOS International, des juristes nationaux et internationaux ainsi que d'experts du patrimoine haïtien et de la Caraïbe
- g. Renforcer la capacité des membres de l'ISPAN grâce à une équipe permanente qui doit établir la coordination entre l'ISPAN, le Comité de Coordination Internationale et le Comité des bailleurs de fonds, afin de structurer les propositions de projets par rapport aux priorités et de coordonner la mise en œuvre des projets en cours
- h. Renforcer l'installation des capacités techniques et administratives afin que l'équipe de l'ISPAN puisse exercer sa mission de coordination pour répondre efficacement aux besoins de la mise en œuvre des projets avant mentionnés.

Actions à moyen terme

- a. Formation du personnel haïtien/volontaires locaux, et des artisans du bâtiment
- b. Reconstruction de certains ensembles en utilisant des matériaux traditionnels et en prenant en compte les spécificités du terrain et les risques naturels
- c. Renforcer l'équipe responsable de la publication du bulletin de l'ISPAN ainsi que les canaux de distribution de cette information
- d. Continuer le processus de réflexion et finaliser la Loi de protection du patrimoine culturel

PATRIMOINE MONDIAL

- a. Etablissement d'une politique nationale pour la conservation du Patrimoine mondial, qui compte avec un bureau technique et administratif sur le site

Parc National Historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers (bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982)

Action d'urgence

A la suite de la mission technique d'évaluation (10-18 juillet 2010), et à la suite de la Décision prise par le Comité du patrimoine mondial, dans la 34ème session à Brasilia, initier la réalisation des plans de conservation, les plans de gestion, les plans de préparation aux risques, et les plans de tourisme durable pour le site de patrimoine mondial, en collaboration avec l'ICCROM, l'ICOMOS, et l'Institut Getty pour la Conservation, afin de soumettre les plans préliminaires au Comité du patrimoine mondial à sa 35ème session en juillet 2011

Actions à moyen terme

- a. Formation d'experts nationaux
- b. Mise en œuvre des plans de conservation intégrée, d'interventions de consolidation structurelle pour le patrimoine bâti
- c. Ajustement des plans de prévention des risques
- d. Finalisation du plan de gestion et de visite de la Citadelle

Centre historique de Jacmel (site inscrit sur la Liste indicative du patrimoine mondial)

Action d'urgence

- a. Stabilisation des structures les plus endommagées à partir de l'inventaire des 103 bâtiments réalisé par l'ISPAN avant le passage des cyclones
- b. Proposition des mesures régulatrices pour mettre à jour le cadre normatif de la ville en fonction de la sauvegarde du patrimoine qui permettront d'assurer la protection du patrimoine privé
- c. Evaluation des conditions d'authenticité et d'intégrité du site et la justification de valeur universelle exceptionnelle pour développer, si c'est le cas, un dossier de candidature au patrimoine mondial
- d. Développer une méthodologie participative pour sensibiliser les propriétaires/voisins afin de les guider dans les interventions immédiates

Actions à moyen terme

- a. Formation des techniciens locaux et nationaux
- b. Finalisation de l'inventaire du patrimoine bâti
- c. Création d'archives de documentation historique
- d. Recommandations pour établir une stratégie à moyen terme contribuant à la politique du logement
- e. Développement d'un Plan directeur et des Plans de conservation et préparation aux risques

1. Parc National Historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers (Haïti) (C 180)

Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
1982

Critères
(iv) (vi)

Année(s) d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril
Néant

Décisions antérieures du Comité
06 COM XII.41; 07 COM X.36

Assistance internationale
Montant total accordé au bien : 200 668 dollars EU pour des programmes de conservation et d'urgence

Fonds extrabudgétaires de l'UNESCO
Néant

Missions de suivi antérieures

Septembre 2006 : visite technique du Bureau de l'UNESCO à la Havane.

Facteurs affectant la valeur universelle exceptionnelle du bien

- a) absence de Plan de gestion ;
- b) absence de Plan de conservation ;
- c) dégâts causés par l'eau ;
- d) vandalisme ;
- e) activités sismiques ;
- f) absence de Plan de prévention des risques.

Matériel d'illustration

<http://whc.unesco.org/fr/list/180>

Problèmes de conservation actuels

Le 27 novembre 2009, l'État partie a soumis un rapport sur l'état de conservation à l'occasion de l'"Atelier sur la préparation de l'inventaire rétrospectif et des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial) et introduction au second cycle de soumission de rapports périodiques pour la région Amérique latine et Caraïbes" qui a eu lieu à Buenos Aires, Argentine. Ce rapport faisait état des mesures prises dans le cadre du suivi de la visite technique, en 2006, du Bureau de l'UNESCO à la Havane et soulignait les points préoccupants devant être traités de manière urgente. L'État partie était représenté par le directeur de l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN).

Comme indiqué dans le rapport susmentionné, le Parc National Historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers a souffert d'un certain nombre de problèmes, notamment pressions dues au développement concentrées sur la ville de Milot, extraction de matériaux du site, nombres élevés de visiteurs, vandalisme, déforestation et prolifération de la végétation. Le site est également sévèrement affecté par des catastrophes naturelles sous la forme de séismes, inondations et dégâts provoqués par les ouragans lors de la saison qui court de juin à novembre chaque année.

Le 12 janvier 2010, un terrible tremblement de terre a frappé l'État partie et a entraîné des dommages structurels sur le bien. Après la Réunion préparatoire pour la création d'un comité de coordination internationale (ICC) pour la sauvegarde de la culture haïtienne le 16 février 2010 qui s'est tenue au siège de l'UNESCO (Paris), des discussions ont été engagées avec le ministère de la Culture d'Haïti, le directeur de l'ISPAN et les organisations consultatives pour identifier les actions urgentes suivantes devant être entreprises sur le site :

- a) évaluation des dommages et risques structurels,
- b) mise en œuvre de travaux de conservation d'urgence,
- c) finalisation des plans de conservation, de gestion et de prévention des risques.

L'État partie prépare une demande d'assistance internationale d'urgence pour le bien du patrimoine mondial et une mission interinstitutionnelle est organisée par le Centre du patrimoine mondial en étroite coopération avec les Organisations consultatives.

Projet de décision : 34 COM 7B.112

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-10/34.COM/7B.Add,
2. Exprime son profond regret face au désastre causé par le séisme du 12 janvier 2010 en Haïti et remercie l'État partie d'avoir fourni tous les éléments et le soutien nécessaires pour mener à bien la mission d'urgence malgré les difficultés extrêmes rencontrées ;
3. Reconnaît les efforts de l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN) pour instaurer une étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives et apprécie son grand engagement envers la sauvegarde du patrimoine culturel haïtien ;
4. Reconnaît également les facteurs clés affectant le bien comme indiqué par le rapport soumis par l'État partie en novembre 2009 ;
5. Reconnaît enfin l'efficace collaboration interinstitutionnelle mise en place entre le gouvernement haïtien, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives dans la préparation et réalisation de la mission interinstitutionnelle sur le bien ;
6. Encourage le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives à établir un plan d'action et des stratégies technique, institutionnelle et financière pour mettre en œuvre toutes les actions urgentes identifiées par la mission ;
7. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2011**, un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien et les progrès accomplis en termes de planification de la conservation, de la gestion et de la prévention des risques, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 35e session en 2011.